

Consultation publique Quartier chinois de Montréal

Rencontre préparatoire avec la Ville de Montréal

**Mardi 26 avril 2022
10 h à 12 h**

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Éric Cardinal – Président de la commission
Danielle Sauvage – Commissaire
Bruno-Serge Boucher – Commissaire
Akos Verboczy – Secrétaire-Analyste
Alejandro Angel – Analyste

Ville de Montréal

Caroline Lépine - Chef de division, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Catherine Coulombe - Conseillère en aménagement, Service de l'urbanisme et de la mobilité

1. Ouverture de la rencontre

Le président de la commission ouvre la séance. Il invite les personnes présentes à se présenter tour à tour. Il rappelle la mission de l'OCPM ainsi que le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires. Il explique que ces derniers doivent agir de manière indépendante, être au service du public et respecter le devoir de réserve. Il rappelle que toutes les communications passent par l'entremise des analystes et que la rencontre fera l'objet d'un compte-rendu par souci de transparence.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente le mandat reçu par l'OCPM. Celui-ci porte sur la tenue d'une consultation publique qui vise à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les

hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

L'analyste présente la démarche de la consultation et les grandes étapes prévues pour celle-ci.

Période d'information

4 mai 2022 : Séance d'information

La Ville de Montréal y présentera le projet de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) lors d'une présentation de 20 minutes. La soirée se déroulera à l'Hôtel Holiday Inn au 999, rue Saint-Urbain. Elle sera webdiffusée pour ceux qui souhaitent l'écouter en direct et enregistrée pour une écoute en différé.

9, 10 et 11 mai 2022 : Cafés-rencontres

L'objectif de ces cafés-rencontres est de mieux connaître le point de vue des organisations actives dans le quartier quant aux enjeux de la consultation, particulièrement en ce qui concerne l'impact des changements proposés et leurs impacts sur la vie communautaire, économique et culturelle du Quartier chinois. Il s'agit de rencontres sur invitation.

18 mai 2022 : Soirée de questions et réponses

La soirée se déroulera en présentiel à l'Hôtel Holiday Inn au 999, rue Saint-Urbain où la Ville sera invitée à répondre aux questions citoyennes. La soirée est ouverte à tous sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire. Des questions pourront également être posées via une tribune téléphonique. La commission pourrait acheminer à l'arrondissement des questions supplémentaires par écrit à la suite de cette séance. Une séance supplémentaire pourrait avoir lieu si nécessaire.

Période d'opinions

19 mai au 2 juin 2022 : Dépôt des opinions : mémoires écrits, opinions orales ou par voie électronique.

À partir du 8 juin 2022 : Séances d'audition devant les commissaires. La date limite pour s'y inscrire est le 2 juin. D'autres dates peuvent s'ajouter selon les inscriptions.

Période de rédaction

Finalement, la commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

3. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources

Le président de la commission informe les parties prenantes de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et réponses. D'autres personnes-ressources peuvent être présentes dans la salle et répondre, au besoin, selon les particularités des questions. La Ville doit fournir au préalable les noms et les titres de ces représentants.

Lors des séances d'audition des opinions, les représentants de la Ville auront un droit de rectification.

Il est également mentionné que les modalités de la consultation pourraient changer en cours de route, selon les consignes sanitaires qui seront en vigueur à ce moment.

4. Présentation des modifications proposées par la Ville de Montréal

La Ville procède à la présentation des modifications du Plan d'urbanisme. Les représentants de la Ville expliquent que ces modifications visent à répondre aux recommandations des processus de participation précédents ainsi que des discussions du Comité de travail sur la protection du Quartier chinois de Montréal et du Groupe de travail sur le Quartier chinois. Ces modifications portent notamment sur la modification des limites reconnues du Quartier chinois, la diminution des limites de hauteur maximales et la diminution des densités permises selon le coefficient d'occupation du sol – COS.

5. Questions et enjeux

Des discussions sont tenues sur les questions et les enjeux susceptibles de ressortir lors de la séance d'information et tout au long du processus de consultation, notamment concernant les mesures de protection du patrimoine bâti, les paramètres des hauteurs et densités, les démarches préalables à la présente consultation.

6. Varia

Aucun sujet additionnel n'a été soulevé.